

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour le secteur d'ALTKIRCH comprenant les communes d'ALTKIRCH, ASPACH, CARSPACH, HEIMERSDORF, HIRSINGUE et HIRTZBACH

Par arrêté du 21 juin 2019, le Président de la Communauté de Communes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour le secteur d'ALTKIRCH comprenant les communes d'ALTKIRCH, ASPACH, CARSPACH, HEIMERSDORF, HIRSINGUE et HIRTZBACH. Le projet consiste à définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du périmètre de l'ancienne Communauté de communes d'Altkirch et la réglementation d'urbanisme relative à l'utilisation des sols.

A cet effet, **Monsieur VOGT**, responsable service achat à la retraite – Adjoint au maire, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête publique se déroulera durant 45 jours consécutifs au siège de la Communauté de Communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 Altkirch Cedex) et dans les mairies d'Altkirch (5 place de la République 68130 Altkirch), d'Aspach (30 rue de Thann 68130 Aspach), de Carspach (Rue de l'Eglise 68130 Carspach), d'Heimersdorf (2 Rue de Ruederbach 68560 Heimersdorf), d'Hirsingue (1 Place de la Mairie 68560 Hirsingue) et d'Hirtzbach (1 rue du Château 68118 Hirtzbach), aux jours et heures habituels d'ouverture, du 8 juillet 2019 à 8 h au 21 août 2019 à 12 h.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Communauté de Communes Sundgau :

- **lundi 8 juillet de 16 h à 18 h ;**
- **mercredi 21 août de 10 h à 12 h.**

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les mairies concernées aux jour et horaires suivants :

- **jeudi 11 juillet de 10 h à 12 h à Altkirch ;**
- **jeudi 11 juillet de 14 h à 16 h à Aspach ;**
- **vendredi 26 juillet de 10 h à 12 h à Carspach ;**
- **vendredi 26 juillet de 14 h à 16 h à Heimersdorf ;**
- **vendredi 9 août de 10 h à 12 h à Hirsingue ;**
- **vendredi 9 août de 14 h à 16 h à Hirtzbach.**

Le maître d'ouvrage du projet d'élaboration du PLUi du secteur d'ALTKIRCH est la Communauté de communes Sundgau.

Au terme de l'enquête publique et de la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil Communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet d'élaboration du PLUi du secteur d'ALTKIRCH.

Le dossier du PLUi du secteur d'Altkirch comprend notamment :

- l'évaluation environnementale du projet et son résumé non technique dans le rapport de présentation ;
- l'avis de l'autorité environnementale du projet en date du 13 juin 2019 portant sur l'évaluation environnementale du projet de PLUi ;
- une note de présentation établie en application de l'article R123-8 du code de l'environnement.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier sont consultables au siège de la communauté de communes et dans les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations sur le projet d'élaboration du PLUi du secteur d'ALTKIRCH pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au siège de la Communauté de Communes et dans les Mairies concernées. Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur au siège de l'enquête : siège de la Communauté de communes Sundgau (Quartier Plessier – bâtiment 3 Avenue du 8ème Régiment de Hussards BP 19 68131 Altkirch Cedex). Les observations peuvent également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : e_alt@cc-sundgau.fr.

Le dossier d'enquête publique complet sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de communes Sundgau <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/elaboration-du-plui-du-secteur-d-altkirch.htm> pendant toute la durée de l'enquête du 8 juillet 2019 à 8 h au 21 août 2019 à 12 h.

Le public pourra également consigner ses observations sur le registre dématérialisé tenu à sa disposition sur le site Internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1431>.

Un accès gratuit au dossier d'enquête est également assuré sur un poste informatique à la Communauté de communes Sundgau, siège de l'enquête publique, aux mêmes dates et horaires d'accès que le dossier papier.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire-Enquêteur transmet au Président son rapport avec ses conclusions motivées, qui sera mis à la disposition du public aux heures et jours d'ouverture des bureaux, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.